

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL
DU 13 décembre 2022

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : Mme Bourlet Alexandra

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, BOURLET, GRZESICK, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK, SIMON (arrivé à 18h35), MONIER, BRUNEL, REMY, formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : M. MANARD Stéphane pouvoir à Mme NOTTER, M. DOCHEZ

Secrétaire de séance : Mme D'HERBOMEZ Brigitte

Intervention de M. le maire :

Je vous remercie tous d'être présents pour cette dernière réunion de l'année 2022, j'espère et je vous le souhaite que vous passerez de belles fêtes de fin d'année.

Avant l'ouverture de la séance M. le Maire demande à l'assemblée délibérante, l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

La Délibération N°2022-5-003 : Admission en non valeurs

La Délibération N° 2022-5-004 : Convention relative à la réfection de trottoirs et à leur entretien

Ces délibérations ont été remises sur table.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Listes des délibérations examinées lors de l'instance

Délibération N°2022-5-001

Objet : Autorisation pour le budget 2023 donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Lecture faite par Mme DUTRIEUX (Adjointe aux Finances)

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération N°2022-5-002

OBJET : Délégations de pouvoirs au Maire

Lecture faite par Mme DUTRIEUX (Adjointe aux Finances)

M. Lecomte s'interroge sur la nouvelle délégation (27) : **Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;** Concerne principalement les logements insalubres.

M le Maire précise que quelles que soit les décisions à prendre, le conseil sera toujours informé.

M. SIMON intervient et précise que le but de compléter ces délégations est de donner au Maire la capacité d'intervenir dans certains cas plus rapidement sans réunir le conseil municipal.

M. Brunel pense qu'il serait souhaitable d'adapter ces nouveaux points à notre commune ; ces articles sont trop généraux.

Adopté en séance :

vote contre : 1 (M. BRUNEL) Abstention : 0 pour : 13

Délibération N°2022-5-003

OBJET : Admission en non valeurs

Lecture faite par M. SIMON

Mme Bauw demande s'il est possible de refuser l'inscription à la cantine pour ces enfants. La réponse apportée est que bien sur aucun enfant ne peut être refusé à la cantine et qu'il est souhaitable de prendre plutôt contact avec les familles pour le moment.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N° 2022-5-004

OBJET : Convention relative à la réfection de trottoirs et à leur entretien

Lecture faite par M. WARDZIAK

M. le Maire précise qu'il s'agit de travaux déjà prévus : aménagement d'un parking à l'ancien emplacement du Monument aux Morts ; remise en état des trottoirs (cailloux) de la rue Roger Salengro. Travaux probablement effectués en début d'année 2023 par l'entreprise Colas.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Infos conseil :

La commune a reçu M. Eric Renaud, Conseiller Départemental pour effectuer dans la salle des fêtes sa réunion « Journée de Rencontres Cantonales ».

Le cabinet du Préfet demande de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde afin de nous prémunir des conséquences d'une coupure d'électricité (deux heures environ) et de s'équiper d'un groupe électrogène pour le cas où nous devrions héberger des personnes vulnérables.

M. REMY s'interroge pour l'école et surtout pour les repas ; dans ce cas de figure la commune doit avoir en stock des repas froids (les repas commandés seront perdus)

Différentes manifestations ont eu lieu avec succès ; l'illumination du sapin, le spectacle de marionnettes, la pose d'une trentaine de sapins dans les différents quartiers (déjà et en parti garnis par les administrés), la remise des colis de Noël pour les enfants de l'école dans la salle des fêtes avec le Père Noël.

M le Maire remercie l'ensemble des élus et l'association « fêtes et traditions » pour leur participation.

Et rajoute que le bilan 2022 est plutôt satisfaisant en travaux et animations.

Levée de la séance à 19h15

Le Maire

Gérald THURU



la secrétaire de séance

Brigitte D'Herbomez

